

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

No de l'établissement :
0850032Y

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147 Fax :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/03/2021

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 29/03/2021, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance extraordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique. La séance commence à 18 h 05.

Sont absents et excusés :

M. ABDERRAHMANN Adrien (Etudiant BTS), M. BERAUD Yves (Personne qualifiée), M. BOUTMOUMA Walid (Assistant d'éducation), Mlle CARON Charlotte (Elève), M. CHAPALAIN Jean-Pierre (Représentant Agglomération), Mme DE PARSEVAL Anne (personnel laboratoire) suppléé par M. POIRAUD Martin, M. DE RUGY Maxence (représentant de la Région), M. FAVREAU SYLVAIN (Parent d'élèves), Mme LEROUX Sophie (Parent d'élèves), Mme MAESTRIPIERI Dominique (représentante de la commune), Mme MORTIER Pauline (représentante de la Région), Mme VAILLANT Alexandrine (CPE).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Monsieur SUIRE Dominique

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.
Modification : arrivée de Mme Massot dans le compte-rendu.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 7 points est adopté à l'unanimité (19 votants). Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Plan de continuité pédagogique

Monsieur le président présente le point sanitaire actuel du lycée ; à savoir : 1 cas Covid-19 depuis le 22 mars, auquel s'ajoutent 12 cas contacts. Ensuite il partage le constat fait au 19 mars, alimenté aussi par des alertes de certains personnels enseignants et de certaines familles :

Extrait de la présentation visuelle faite durant la séance :

Les conseils de classe du 2^{ème} trimestre ont mis en évidence que le fonctionnement en demi jauge portait préjudice à un nombre croissant d'élèves de 1 STMG (inégal entre les classes). Le risque de décrochage (observé cette année, avec les terminales des mêmes séries) est important et encore réversible à cette date.

Proposition : Faire revenir tous les 1 STMG à temps complet. Les effectifs respectifs de ces 3 classes sont de 24 élèves maximum.

Consultations effectuées depuis cette date :

- L'équipe de direction
- Les responsables du service de restauration pour absorber les 25 demi-pensionnaires
- Les professeurs de ces 3 classes
- Monsieur le Recteur
- Les responsables des 2 fédérations des parents d'élèves
- Le conseil d'administration

Mise en œuvre prévue le mardi 6 avril (information aux familles le mardi 30 mars)

Un représentant des personnels enseignants demande la parole pour dire que le décrochage observé ne se limite pas aux élèves de 1 STMG mais bien à l'ensemble des lycéens et lycéennes. Il partage qu'il y ait une souffrance et des difficultés chez les jeunes, dues à l'organisation adoptée et à la prolongation de la situation. De fait une question : pourquoi proposer un retour au 1 STMG plutôt qu'à d'autres ?

Il attire l'attention sur la concentration créée dans ces 3 classes, qui vont repasser de 12 à 24, dégradant leur situation sanitaire. Il ajoute que ces élèves ont du mal respecter le port du masque. Enfin, à cette date, le retour de ces 35 jeunes ne leur fait gagner que 5 semaines de présentiel. Dans ces conditions il se questionne sur la prise de risque.

Le président partage l'analyse et redit qu'il n'est pas possible évidemment de faire revenir tout le monde, pour des raisons sanitaires, mais que le retour de 35 élèves supplémentaires, dont 25 demi-pensionnaires, est faisable tout en continuant à respecter totalement les protocoles sanitaires attendus, notamment à la demi-pension.

Arrivée d'une représentante des élèves à 18h25

Une représentante des parents d'élèves demande s'il y a les mêmes difficultés avec les terminales STMG ? Le président confirme les difficultés des terminales mais dit que Parcoursup est désormais effectué et qu'il s'agit pour eux maintenant de préparer le grand oral et la philosophie.

Une autre représentante des parents d'élèves intervient pour dire qu'un élève n'est pas un risque majeur mais qu'en revanche, s'il décroche, il y a un vrai enjeu sur son avenir.

Une représentante des personnels enseignants, redit l'attachement des enseignants au respect du protocole mis en place en novembre dernier. Elle a conscience que la lecture de certaines familles à notre rencontre peut être sévère, d'autant que certains établissements scolaires sont restés en classes entières. Ce professeur pointe aussi l'inégalité de traitement engendrée par le retour de quelques-uns. Le président assume ce choix car il considère que tout doit être fait d'une part pour limiter le décrochage mais aussi d'autre part, que le retour des 1 STMG qui s'ajoute à la présence déjà établie des 1 STL fait que nous sommes ainsi cohérents sur la filière technologique.

Un autre représentant des personnels s'exprime pour dire que l'on nous demande de gérer des choses qui nous dépassent largement et qu'il dénonce aussi l'inégalité fondamentale entre les établissements dans la mesure où chacun a pu choisir ou non de prioriser la santé. Ce professeur ajoute que s'ils sont contre cette évolution, ce n'est pas par rapport au retour des élèves, mais qu'ils souhaitent, grâce aux demi-effectifs, pouvoir continuer à mieux aider les élèves.

Un représentant des personnels enseignants souhaiterait pouvoir utiliser des moyens de visio conférence pour les élèves restés à la maison. Le président répond que ce point sera abordé en fin de CA.

Le président indique que le plan de continuité pédagogique modifié est prévu pour être mis en œuvre à partir du 6 avril et rappelle que dans son information aux professeurs il précisait que cette mise en œuvre restait conditionnée à de bons indicateurs sanitaires. Il indique aussi vouloir informer les familles concernées à partir du mardi 30 mars, ce à quoi un représentant des personnels enseignants dit qu'il serait sans doute prudent d'attendre l'allocution présidentielle prévue ce mercredi 31 mars. Observation approuvée.

Une personnalité qualifiée demande si les professeurs sont un public prioritaire pour être vaccinés ? Il est répondu non en l'état actuel des informations.

Point N° 4 - Notification de crédits au titre de l'année 2021 (adoption de répartition)

Mme la gestionnaire agent comptable informe les membres du CA d'une notification de crédits s'élevant à 2470,44 € dédiés au fonds social. Elle soumet la proposition de répartition suivante sur une clé 70/30

- SRH : 1729, 31 €
- Autres : 741,13€

Pour adoption : la proposition est adoptée à l'unanimité (19 votants)

Point N° 5 - Périmètre de l'agence comptable

Mme la gestionnaire agent comptable présente les informations et décisions reçues par courrier de Monsieur le recteur, au sujet de la dissolution du groupement comptable de l'EREA Jean d'Orbestier des Sables d'Olonne.

En voici l'extrait :

Conformément à la carte cible des agences comptables présentée au Comité Technique Académique du 22 mars, la dissolution du groupement comptable de l'EREA Jean d'Orbestier, suite à la fermeture de l'établissement sera effective dès la rentrée 2021 et aura pour conséquence la modification de la composition, telle qu'indiquée ci-dessous, de l'Agence Comptable du Lycée Savary de Mauléon.

Agence comptable Lycée Savary de Mauléon Les Sables d'Olonne

Collège Jean Monnet Les Sables d'Olonne

Collège Paul Langevin Les Sables d'Olonne

LP Valère Mathé Les Sables d'Olonne

Collège Pierre Mauger Les Sables d'Olonne (nouveau rattachement)

LP Eric Tabarly Les Sables d'Olonne (nouveau rattachement)

Un représentant des personnels enseignants demande si cette mesure s'accompagne de moyens humains. Il est répondu, qu'à ce stade, nous n'avons pas d'informations à ce sujet.

Pour adoption : la proposition est adoptée à l'unanimité (19 votants)

Point N° 6 - Informations diverses

Lors d'un CA précédent, il avait été demandé d'avoir des indications sur les caractéristiques sociales des élèves. Le président présente et commente les 2 tableaux suivants issus de la base d'indicateurs APAE.

Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) des familles

Public + Privé				
Distribution par PCS regroupées - 2020 - 2021	Etab	Dépt	Acad	France
Cadres supérieurs et enseignants	24,5	26,3	32,9	31,6
Cadres moyens	12,6	16,9	16,6	13,9
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	33,4	25,9	23,5	25,8
Ouvriers et inactifs	27,6	28,9	24,7	26,3
Non renseignée	1,8	2,0	2,2	2,4

Commentaire : Les cadres supérieurs et enseignants ainsi que les cadres moyens sont en retrait de 6 points par rapport au département. C'est la catégorie des employés, artisans, commerçants et agriculteurs que l'on trouve en nombre plus important que le département.

Taux de boursiers :		2016	2017	2018	2019	2020
Total	Etab	22,7	23,5	23,2	21,7	20,6
	Dépt	14,8	15,7	15,3	15,9	15,1
	Acad	14,7	15,5	15,8	16,3	16,1
	France	19,2	20,0	20,6	21,4	21,2

Commentaire : Le taux d'élèves boursiers s'infléchit légèrement et régulièrement depuis 2016, dans un contexte national et académique en légère hausse.

Planification travaux SSI : le remplacement est programmé pour cet été pour un budget de 400 000 euros.

Point N° 7 - Questions diverses

1) Quel est l'avancement du calendrier pour les menuiseries des bâtiments, en particulier pour l'internat ?

Réponse de Mme la gestionnaire :

Madame Blandine PINET en charge du dossier pour la région a été contactée et a donné les informations suivantes :

- Mi-avril : date limite de remise du dossier pro chiffré par le bureau d'étude Quattro à la Région
- Début mai : dossier de consultation des entreprises
- Courant mai : chiffrage et marché
- Travaux prévus rentrée de septembre
- Pour info : 12 semaines de délais pour les menuiseries extérieures après commande

2) A l'internat, les élèves sont-ils en mesure d'avoir accès au numérique pour travailler dans leur chambre ?

Réponse de M le président :

Au 25 mars, les PCs prévus pour être installés sont nettoyés et leur mémoire a été améliorée. Le technicien est actuellement en cours de clonage des systèmes d'exploitation de chaque machine. Le président indique avoir redit l'urgence de cette remise en état, afin que les internes aient enfin accès à l'informatique.

3) Vous nous avez informé de l'arrivée d'une dotation de la Région de caméras à installer dans certaines salles de cours.

Avons nous des textes références (Région, Education Nationale, CNIL, ...) concernant l'utilisation, la disposition ou les droits applicables à ce type de matériel ?

Réponse de M le président

Dotation régionale de 40 webcams : Destinées à être placées dans les salles de classe, un sondage a été soumis aux enseignantes et enseignants afin de connaître leur intention d'utiliser ce matériel durant leurs cours. Voici les réponses au 24 mars : oui : 8/21, peut-être ou plus tard : 9/21, Non : 5/21

Concernant la réglementation et droits applicables, le président présente les préconisations de la délégation académique au numérique éducatif (DANE) de Grenoble.

Il faut d'abord distinguer classe virtuelle (enseignant et élèves en distanciel) et classe filmée (enseignant et une partie des élèves en présentiel, les autres élèves en distanciel).

- En classe virtuelle, l'élève décide lui-même de diffuser ou pas son image et sa voix. Il peut choisir de communiquer uniquement via le tchat. Au domicile, il est sous la responsabilité de ses parents, y compris quand il est en situation de classe virtuelle.
- En classe réelle filmée, pour capter son image et sa voix, il faut son accord ou celui de ses parents. En se rendant en classe, il est réputé assister au cours de façon habituelle sans divulgation extérieure à la classe et sous la responsabilité de l'enseignant et du CE.

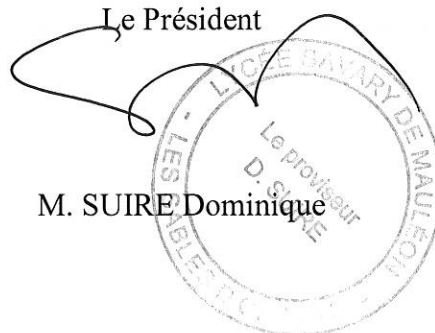
III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h23.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Le Président



M. SUIRE Dominique

